

La réforme du droit de l'urbanisme commercial et le droit de la concurrence

Regards croisés

Programme du colloque du jeudi 26 mai 2011

Lieu : Maison du Barreau,

Auditorium,
2 rue de Harlay, 75001 Paris

Horaires : 8h45 -12h30
suivi d'un cocktail

Prix 350 euros HT
Remise de 30% pour les
membres de l'Association
(Legiteam est un organisme de formation. Ce colloque peut donc entrer dans le cadre de la formation de l'entreprise ou du cabinet. Tous les documents nécessaires pour faire valoir ce que de droit sont à demander auprès de Legiteam.

Déclaration de prestataire de formation
enregistrée sous le numéro 11 92 15858 92
auprès du préfet de Région d'Ile de France.)

Renseignements et inscriptions à
Legiteam.

Cette manifestation est organisée par l'Association Droit et Réseaux en partenariat avec Legiteam - Le Village de la Justice.

17 rue de Seine - 92100 Boulogne
Tél : 01 70 71 53 80
mail : salonjuridique@legiteam.fr



A S S O C I A T I O N

DROIT & RESEAUX
COMMERCE et DISTRIBUTION

8H45

Accueil
des participants

9H

Présentation du Colloque et de
l'association Droit et Réseaux
par **M^e Jean-François Tessler**,
Avocat au Barreau de Paris et
Président de l'Association.

9H15

Présentation de la réforme législative par
M^e Bernard de Froment,
Professeur Associé de l'Université Paris XIII,
Avocat au Barreau de Paris.

9H45

Quelle place pour le Droit de la concurrence ?
Par **M^{me} Marie Malaurie-Vignal**, Professeur Agrégée
des Universités de Droit et **M. Fabrice Riem**,
Maître de conférence à l'Université de Pau.

10H15

Pause

11H

Table ronde animée par **M. Philippe Cattiaux**, Consultant et ancien directeur
du Commerce Intérieur au Ministère de l'Economie et des Finances comprenant :

- Un représentant d'une enseigne alimentaire et d'une enseigne non alimentaire
- Un représentant d'une foncière ou du Conseil National des Centres Commerciaux
- Un représentant élu d'une collectivité locale ou un Parlementaire
- Un représentant de l'Autorité de la Concurrence
- Un représentant de la Commission de l'Union Européenne (DG Concurrence)

12H

Questions/réponses

12H30

Cocktail dans le Salon de Harlay

10H30

Quelles voies de recours ?
Par **M^e Frédéric Blancpain**, Avocat aux Conseils.

11H30

Synthèse du Colloque par
M^{me} Marie-Anne Frison-Roche,
Professeur Agrégée des Universités de Droit.